

Juillet 2022

Les facteurs de risque

- Corrections visuelles inadaptées
- Non port de lunettes
- Certaines maladies : glaucome, cataracte, dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), etc.
- Consommation tabac
- Consommation d'alcool
- Certains médicaments
- Habitat peu éclairé

Les signes d'alerte

- Trébucher ou chute
- Marche lente, se tient au mur, tâtonne avant de poser le pied
- Ralentissement ou maladresse
- Se blesse en se rasant ou ne se maquille plus
- Ne lit plus, n'écrit plus, ne regarde plus la télévision
- Plisse les yeux
- Confond les personnes
- Perd ses objets, etc...
- Absence de ménage, plus de poussière, aliments périmés ...
- Difficultés pour les paiements (remplir chèque, reconnaissance de la monnaie, distinguer les chiffres sur le clavier des TPE...)
- Si le patient a des difficultés à lire le journal

Signes cliniques

- Plisse les yeux
- Ferme un œil
- Ne fixe pas quand on lui parle
- Tâtonne

Des liens...
... pour aller
plus loin !

- Tests de vision de loin l'échelle de Monoyer
- Questionnaire de dépistage des problèmes de vision fonctionnelle (FVSO)
- Test de dépistage de la DMLA, avec le test d'amsler

Juillet 2022

Quelles solutions proposer au patient ?

- Proposer une consultation vers le médecin traitant avec la réalisation des différentes évaluations où une orientation vers un ophtalmologue (examen, révision des traitements, etc.) avec accompagnement souvent nécessaire pour la prise du RDV.
- Veiller à adapter les lunettes
- Adapter l'éclairage de l'habitat
- Adapter l'habitat (télévision, horloge téléphone, etc...))
- Prévenir l'entourage si la personne semble être en état de malvoyance (inférieur à 4/10e) pour éviter les conduites à risque

Le médecin traitant peut également prescrire un bilan visuel orthoptiste.

Le bilan visuel par l'orthoptiste fera le point sur le suivi ophtalmologique et orientera si besoin. Si la personne a un opticien de confiance, celui-ci peut également faire un test rapide d'acuité visuelle.

- Obtenir la date de la dernière consultation spécialisée d'ophtalmologie et se renseigner auprès du secrétariat du spécialiste.

Spécifiques professionnels de santé : Cotations, nomenclatures ...

Les cotations

Pas de cotation spécifique pour le dépistage sensoriel visuel en Médecine générale.

Prescription d'un bilan visuel, noter "bilan orthoptique", avec les indications du bilan.